

Département
de
Vaucluse

VILLE D'ORANGE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 24 JUIN 2026

Arrondissement
d'AVIGNON

N° 1053

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX et le 24 JUIN à 10 heures, le CONSEIL D'ADMINISTRATION, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal de la ville d'Orange, sous la Présidence de Jean-Dominique ARTAUD, Président du C.C.A.S.

Nombre de membres : Étaient présents :

- En exercice : 17
- Présents : 15
- Votants : 17

Mesdames Frédérique VIDAL, Marie-Thérèse GALMARD, Peggy LELEU, Joëlle EICKMAYER, Brigitte LAOURIGA, Françoise NICOLAÏ, Marie-Paule ZIMMERMANN, Eliane DELOY, Aubierge POULAIN, Rachel GUINARD

Messieurs Jean-Dominique ARTAUD, Jean-Pierre PASERO, Michel OLIVEIRA, Michel COMMUNAL, Christian COSTE.

Refus de vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 17

Absente représentée :

Madame Agnès JEANJEAN représentée par Madame Frédérique VIDAL

Monsieur Alain DURAND représentée par Madame Marie-Thérèse GALMARD

Certifié exécutoire par le
Président,
Compte tenu de la réception en
Préfecture le :
Et de la Publication le :

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre PASERO

 

CONVENTION D'ADHESION POUR LES MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT
PSYCHOLOGIQUE AVEC LE CENTRE DE GESTION DU VAUCLUSE

LA SEANCE SE POURSUIT

Le **CDG84** propose aux collectivités une convention annuelle renouvelable pour accompagner les agents en matière de **soutien psychologique** et de **prévention des risques psychosociaux (RPS)**.

1. Soutien psychologique

Le dispositif permet :

- Un accompagnement individuel ou collectif par un psychologue du travail en cas de difficultés professionnelles, personnelles impactant le travail, ou d'événements traumatiques.
- Des interventions d'urgence et des médiations en cas de crise (agression, accident, décès, catastrophe naturelle, conflits, etc.).
- Un accompagnement facultatif, confidentiel et réalisé avec l'accord des agents concernés.
- Jusqu'à trois séances peuvent être proposées, avec orientation vers des structures spécialisées si nécessaire.

Tarifs :

- Entretien individuel : 100 € TTC / heure.
- Entretien collectif (jusqu'à 10 personnes) : 300 € TTC / 2 heures.
- Réunion avec la direction ou les RH : 50 € TTC / heure.

2. Diagnostic des risques psychosociaux (RPS)

Le CDG84 accompagne la collectivité dans l'évaluation et la prévention des RPS, conformément aux obligations réglementaires de l'employeur.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE

- **D'APPROUVER** les termes de la convention pour les missions d'accompagnement psychologique du CDG84 ;
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires à ces dossiers seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente, ou le cas échéant, la Vice-Présidente déléguée, à signer tout document relatif à cette décision.

A l'unanimité,

- 17 Pour

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le secrétaire de séance
Jean-Pierre PASERO

Suivent les signatures pour copie conforme,
Le Président du CCAS,
Jean-Dominique ARTAUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.